

Feugnet Jean Pierre

le 17 avril 1987

17150 StBonnet sur Gironde

à

M François Barabé

Président HELICO

Protocole technique pour l'utilisation de la vigne
comme support partiel d'élevage de l'escargot.

Les possibilités de production intensive de petits escargots en période printanière et estivale, permettent d'envisager une nouvelle orientation en pratique hélicicole, basée sur l'utilisation de la vigne comme support partiel d'élevage.

L'escargot de type « hélix Aspersa Muller » notre « petit gris » est un prédateur de la vigne, lorsqu'il est en excès, à deux moments importants de sa végétation :

- 1) Le bourgeonnement (prédation)
- 2) Les vendanges (tri difficile de l'escargot et des graines de raisin dû à la mécanisation)

Aux vues de ces difficultés et, bien sûr en en tenant compte, il semble possible d'utiliser cette culture comme support partiel d'élevage. CQFD. C'est l'objet des essais qui vont être effectués. Ils auront pour but : d'une part,

- De vérifier la possibilité de vie en symbiose de la vigne et de l'escargot

D'autre part,

- Qu'un prélèvement d'escargots est possible au cours des années et se pérenniser sans réensemencement en juvéniles.

Tout ceci par un ajustement harmonieux des techniques viticoles et hélicoles.

Les grandes lignes du mode opératoire :

- Mise des pots de ponte incubés au pied de chaque cep lorsque la vigne est bien en feuille, fin juin, début juillet.
- Dénombrer et évaluer la croissance des escargots jusqu'en automne.
- Laisser hiberner naturellement
- Au printemps, avant et pendant le bourgeonnement, faire le prélèvement des escargots sortis de terre.
- Evaluer le potentiel d'escargots restant dans la vigne pour la reproduction naturelle
- Mise en parcs des escargots prélevés pour finition de croissance.

- Pratique identique au cours des années sans nouvel ensemencement de naissains d'escargots

Protocole d'essais :

- 1) Choix de la vigne ; vigne de type basse, plus de 6-7ans, désherbage entre les rangs ou labourage

Présence d'herbes, même sèches, entre les ceps

Impérativement : ne pas vendanger mécaniquement. C'est le cas des vignes destinées au pineau des Charentes (vendanges à la main)

- 2) Mise en place du naissain d'escargot.

- le naissain sera fourni directement en pots de ponte, incubé, prêt à éclore

- choisir, si possible, une période pluvieuse (voir météo) pratiquer l'ensemencement, avant ou pendant les premiers jours de pluie.

- la mise en place des pots de ponte sera pratiquée par le viticulteur.

- un pot de ponte sera placé au pied de chaque cep sous un abri plastique agrafé autour du tronc.

Les contrôles :

- 1ere année de l'implantation.

Une évaluation du nombre et du poids des escargots sera fait à 2 mois et 4 mois de l'implantation, sur 50 pieds au hasard.

- La 2ème année.

Prélèvement, dès la sortie de terre, au mois de mars-avril, du maximum de petits, jusqu'à végétation importante de la vigne.

Laisser, suivant l'importance du dénombrement, les escargots bordés qui serviront pour le repeuplement de l'année.

Si la densité des petits est trop importante en cours d'année, faire un nouveau prélèvement.

- Important :

Peser tous les escargots prélevés du début à la fin de l'année. Les escargots étant destinés à être engraisés en parcs, leur manutention devra s'effectuer avec le maximum de soins pour éviter la casse et la mortalité. Les mettre en paniers aérés, fermés, sans surcharge. Ne pas les conserver plus de 3 à 4 jours avant la mise en parcs. Les conserver sous abris secs et frais.

De plus, avant d'effectuer les traitements phytosanitaires de la vigne, chaque produit utilisé devra être testé sur des juvéniles escargots durant 1 à 2 semaines afin d'avoir une approche de toxicité du produit.